



Madame Anne HIDALGO

Candidate à l'élection présidentielle 2022

fait à Paris, le 11 mars 2022

Madame la candidate à l'élection présidentielle,

Vous êtes candidate à l'élection présidentielle 2022, et dans ce cadre, je souhaite connaître votre projet pour les personnels administratifs techniques scientifiques et spécialisés de la Police Nationale (PATS).

Nous venons de signer un protocole dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur pour la période 2022 à 2027.

Ce document est historique pour ces personnels longtemps oubliés et pourtant essentiels au fonctionnement de la Police Nationale.

Il constitue l'amorce d'une reconnaissance que nos collègues attendaient depuis de nombreuses années.

Lors des drames de MAGNANVILLE, la Préfecture de Police de PARIS et RAMBOUILLET, trois de nos collègues, qui je le rappelle sont non armés et non protégés, ont été assassinés uniquement parce qu'ils travaillaient en Police Nationale.

Depuis longtemps les PATS subissent les contraintes, les servitudes et le danger de travailler dans notre institution, sans considération.

Au terme d'un dialogue sans relâche et sur la base d'une écoute et d'une prise en compte de la situation de ces personnels, nous sommes arrivés à faire graver dans le marbre des mesures de nature à enfin consacrer leur place en Police.

Sont d'ores et déjà inscrits :

- L'Indemnité de Sujétion Spéciale pour les PATS qui augmentera l'ensemble des rémunérations et des pensions.
- Le lancement du chantier de création d'un statut dérogatoire pour les policiers scientifiques, avec sortie du Nouvel Espace Statutaire et élaboration de nouvelles grilles indiciaires (pour mémoire le statut des policiers scientifiques n'a jamais évolué depuis sa création il y a 30 ans alors que les missions ont totalement changé).
- La poursuite de la substitution des policiers actifs par des PATS pour doubler la présence policière sur la voie publique (ancienne revendication de notre organisation pour rationaliser les dépenses et apporter de la reconnaissance en affectant les bonnes personnes sur les bons postes).
- L'interdiction des prolongations d'activité et des avancements de policiers actifs sur les postes substituables.
- La création des postes d'« assistants d'enquête » parmi les personnels administratifs (dispositif dont le succès devrait permettre une montée en puissance dans les années à venir et optimiser le potentiel opérationnel de la Police Nationale).
- Un début de repyramidage des personnels administratifs et techniques sur les années 2022-2024.
- Le retour de la gouvernance de gestion de TOUS les personnels de la Police Nationale par la DGPN et non plus la DRH du ministère. La mesure est porteuse de beaucoup d'espoirs. Cette gestion des douze dernières années ayant été désastreuse et particulièrement démotivante pour les agents, absorbés en gestion par un périmètre qui ne connaît, ni leurs missions, ni leur environnement de travail.

Il me paraît logique, si vous remportez le suffrage universel, que vous honorerez ces engagements de la LOPMI qui, non seulement vont dans le sens d'une Police plus efficace, mais de surcroît ont été plébiscités par les milliers de PATS de la Police Nationale.

Toutefois, comme vous le savez, les PATS ont été longtemps oubliés des protocoles et autres réformes de notre institution.

En revanche, ils n'ont jamais été oubliés pour les contraintes et les servitudes. Pour cela, ils sont bien considérés comme des personnels de Police. Pour les délinquants, les criminels et les terroristes, mais aussi pour les médias, ils sont également policiers.

Les engagements du protocole du 2 mars 2022 sont forts et correspondent à une vraie négociation de longue date pour les PATS mais je veux néanmoins attirer votre attention sur les chantiers nombreux restant à ouvrir.

Celui qui me semble prioritaire est celui de l'articulation de la Police Nationale autour de deux pans :

- Le premier « opérationnel », regroupant les personnels actifs et scientifiques.
- Le second de « soutien à l'opérationnel », regroupant les personnels administratifs, techniques et spécialisés.

Dans ce cadre, il conviendrait de placer les corps de soutien de la Police sous statuts propres pour lesquels les spécificités d'emploi pourront être prises en compte.

Ainsi, des passerelles pourraient être mises en place entre « opérationnel » et « soutien », dans les deux sens, et rendre plus efficiente l'organisation de l'institution en affectant les bonnes personnes sur les bons postes et en les valorisant.

De nombreux responsables dénoncent aujourd'hui en off, les travers des « statuts type » et de l'interministériel, en arguant du fait que si l'on veut valoriser certains personnels, on ne peut pas le faire sans un impact sur l'ensemble des grilles de même type auxquelles ils sont assujettis.

L'interministériel trop rigide et trop figé a démontré ses limites, et les fusions de corps ont souvent été des erreurs, démotivantes et contre-productives.

En renforçant les statuts au sein des différentes administrations et en permettant les mobilités interministérielles par une simplification des procédures de détachement, nous aurions évité des dégâts importants en matière de gestion de ressources humaines.

Il est nécessaire de raisonner sous l'angle « communauté de travail ».

Nous revendiquons par ailleurs la création d'un Secrétariat Général pour la Sécurité Intérieure, regroupant la Police et la Gendarmerie, permettant de renforcer la cohésion de cette communauté de travail.

Il est crucial également dans le souci d'une organisation rationnelle de refaire passer sous la responsabilité de la DGPN les SGAMI qui lui avaient été retirés sans concertation au profit du secrétariat général, davantage pour des raisons de « pouvoir » que de cohérence.

En outre, nous attendons la poursuite de la reconnaissance des PATS Police par les mesures suivantes :

- L'incorporation des PATS dans une formation valorisante, certifiante et diplômante dans le cadre de l'académie de Police que nous appelons de nos vœux depuis des années (notamment depuis 2010, lorsque la fusion des corps et la gestion par la DRH du secrétariat général du ministère ont conduit à nous supprimer nos formations ainsi que notre Institut National de Formation des Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques).
- La révision des conditions et dispositions d'intervention sur le terrain pour la police scientifique.
- La prise en compte pour la retraite de la pénibilité pour les agents exposés tels que les personnels scientifiques ou les personnels techniques.
- L'harmonisation du fonctionnement de la Police par un repyramidage visant à l'extinction de la catégorie C chez les personnels administratifs et techniques (comme c'est le cas chez les policiers actifs, et très prochainement chez les Scientifiques et les Spécialisés SIC)
- L'éligibilité à la prime de fidélisation et aux dispositifs indemnitaires liés à l'affectation géographique et non à la nature des missions comme la prime de vie chère en Corse par exemple.
- La Refonte globale de l'Avantage Spécifique d'Ancienneté vers un dispositif plus large et plus égalitaire que celui que nous connaissons et qui génère des contentieux depuis plus de 20 ans, et de fait un coût de plusieurs millions d'euros pour la Police sans bénéfice concret à la clé.

- La création d'un dispositif d'Indemnité de Responsabilité et de Performance pour les PATS qui sont les seuls en Police à ne pas en disposer.
- Le développement pour améliorer le bien-être des agents , de ce que le SNIPAT a qualifié de « carré social », c'est à dire : Logement-Transports-Restauration-Mutuelle. Ces quatre postes peuvent en effet représenter plus des deux tiers de la rémunération. Dans ce cadre, nous demandons un partenariat national de la DGPN avec les collectivités locales (conventions) pour la gratuité des transports en commun des PATS Police.

Nous souhaitons également ouvrir une réflexion sur un dispositif de financement total d'accession à la propriété nécessitant un investissement important de base mais très rentable à long terme notamment sur l'aspect fidélisation dans les zones sous tension.

En matière de restauration, nous relayons depuis longtemps une forte demande des agents de disposer de chèques restaurant, en insistant sur le fait que de plus en plus de collègues ne peuvent plus se restaurer tous les jours même dans des structures administratives.

Quant à la mutuelle, le début de prise en charge de 15 euros en 2022, assujetti à la fiscalisation, devrait être à minima quintuplé pour parvenir à l'objectif de prise en charge de 50% de la cotisation mensuelle de mutuelle dont les montants ne font qu'augmenter ces dernières années.

\* \* \*

Toutes ces revendications ne sont pas exhaustives , mais elles correspondent à des priorités d'attente des PATS Police.

Elles correspondent à un enjeu de reconnaissance et de remotivation des personnels.

C'est la mise en adéquation des intérêts particuliers des agents et de l'intérêt général du service public de la Sécurité de nos concitoyens.

**J'ai besoin , afin d'en informer nos mandants dans le cadre de la campagne présidentielle et législative, de connaître votre position sur l'ensemble de ces sujets, et en la matière, je m'engage à communiquer les réponses des candidats dans le cadre de notre information syndicale.**

**Je suis bien entendu à votre disposition pour un échange sur tous ces points.**

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame la candidate, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Georges KNECHT  
Secrétaire général

